

Décret n° 2000-119 du 8 Juin 2000
portant nomination des médecins personnels du
Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-73 du 15 avril 1999 portant attributions et organisation du ministère à la Présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

DECRETE :

Article premier.- Les *docteurs Grégoire MBERE et Malot OKEMBA* sont nommés médecins personnels du Président de la République.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au journal officiel./-

Fait à Brazzaville, le 8 Juin 2000



Denis SASSOU-NGUESSO.-